# Charte sur l'Usage Responsable du Numérique

#### **Préambule**

L'Institut Supérieur de Tunis El Manar reconnaît l'importance croissante du numérique dans l'éducation et s'engage à promouvoir un usage responsable et éthique des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cadre de ses formations. Cette charte vise à établir des lignes directrices claires pour l'utilisation du numérique.

### Article 1 : Objectif

L'objectif de cette charte est de définir les règles et les principes régissant l'utilisation des technologies numériques par les étudiants, le corps enseignant et le personnel administratif et technique de l'Institut Supérieur de Tunis El Manar.

### Article 2 : Utilisation Responsable des Ressources Numériques

- 2.1 Les utilisateurs doivent faire un usage responsable des ressources numériques mises à leur disposition par l'institut.
- 2.2 L'accès aux équipements et aux réseaux doit être utilisé à des fins éducatives et professionnelles conformément aux politiques définies par l'institut.

#### Article 3 : Sécurité et Confidentialité

- 3.1 Les utilisateurs sont tenus de respecter la sécurité des données et des systèmes informatiques de l'institut.
- 3.2 Tout accès non autorisé à des informations confidentielles est strictement interdit.

### Article 4 : Plagiat et Utilisation Honnête de l'Information

- 4.1 Le plagiat sous toutes ses formes est strictement interdit. Les utilisateurs doivent citer correctement toutes les sources d'information.
- 4.2 L'utilisation honnête et éthique de l'information numérique est essentielle pour le respect des normes.

## **Article 5 : Collaboration et Communication Numérique**

- 5.1 Les outils numériques de collaboration et de communication doivent être utilisés de manière professionnelle et respectueuse.
- 5.2 Les utilisateurs doivent éviter toute forme de cyberharcèlement ou de comportement inapproprié dans le cadre numérique.

### Article 6 : Formation et Sensibilisation

- 6.1 L'institut s'engage à fournir une formation régulière sur l'utilisation responsable des technologies numériques.
- 6.2 Les utilisateurs sont encouragés à participer activement aux initiatives de sensibilisation et à promouvoir une culture numérique responsable.

# Article 7 : Sanctions en Cas de Non-Respect

- 7.1 Tout manquement à cette charte peut entraîner des sanctions disciplinaires conformément aux règles de l'institut.
- 7.2 Les sanctions peuvent inclure des avertissements, des suspensions d'accès aux ressources numériques, voire des mesures disciplinaires plus sévères en cas de récidive.